



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 23 mai 2024
(OR. en)

10183/24

RECH 243
COMPET 580

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	23 mai 2024
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	9329/1/24 REV 1
Objet:	L'évaluation ex post d'Horizon 2020 et les perspectives d'avenir - Conclusions du Conseil (approuvées le 23 mai 2024)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'évaluation ex post d'Horizon 2020 et les perspectives d'avenir, approuvées par le Conseil lors de sa 4026^e session, tenue le 23 mai 2024.

**CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR L'EVALUATION EX POST D'HORIZON 2020 ET
LES PERSPECTIVES D'AVENIR**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT

- ses conclusions du 27 mai 2016¹ intitulées "Le 7^e PC et les perspectives futures: investissements dans la recherche et l'innovation au service de la croissance, de l'emploi et des solutions aux défis de société", dans lesquelles il soutient les ambitieux efforts de simplification amorcés par la Commission, se dit conscient qu'il importe de garantir l'attractivité et l'accessibilité des programmes-cadres, qu'il est nécessaire de mieux aligner les priorités politiques, et qu'il convient de disposer des données de qualité les plus récentes et en nombre suffisant pour évaluer les incidences à long terme des programmes-cadres de l'UE en matière de RDI, tout en tenant compte de la nécessité de réduire autant que possible la charge administrative pesant sur les participants, et invite les autorités nationales et régionales compétentes et la Commission à accroître l'effet de levier des dépenses publiques de recherche et développement (R&D) sur d'autres types de financement public et privé de la recherche et de l'innovation (R&I), ainsi qu'à encourager la coopération public-privé;
- ses conclusions du 1^{er} décembre 2017² intitulées "De l'évaluation intermédiaire du programme Horizon 2020 au neuvième programme-cadre", dans lesquelles il insiste sur le fait que la valeur ajoutée européenne doit être le principal ressort de la conception et de la mise en œuvre du programme-cadre;

¹ Doc. 9527/16.

² Doc. 15320/17.

- sa recommandation du 19 novembre 2021³ sur un pacte pour la recherche et l'innovation en Europe, dans laquelle il propose un socle commun de valeurs et de principes inhérents à l'espace européen de la recherche (EER) et à ses systèmes de R&I, tels que la recherche de l'excellence et de l'inclusion en tant que principe pour développer le plein potentiel de l'EER; soulignant également l'importance de la coordination et de la cohérence entre la dimension européenne et les politiques nationales et régionales en matière de R&I, la responsabilité générale d'accroître l'impact de la connaissance sur la société; réaffirmant l'objectif consistant à investir 3 % du PIB de l'Union dans la recherche et le développement;
 - ses conclusions du 13 octobre 2022⁴ sur le rapport spécial n° 15/2022 de la Cour des comptes européenne intitulé "Élargissement de la participation à Horizon 2020 – Des mesures bien conçues, mais pas de changements durables sans efforts des autorités nationales" et ses conclusions du 9 mars 2023⁵ sur le rapport spécial n° 23/2022 de la Cour des comptes européenne intitulé "Les synergies entre Horizon 2020 et les Fonds structurels et d'investissement européens – Un potentiel encore partiellement inexploité", dans lesquelles il souligne l'importance des synergies entre les programmes de l'Union, d'une part, et entre les niveaux européen, national et régional, d'autre part, afin d'assurer une programmation et une mise en œuvre cohérentes et d'agir sur la fracture en matière de R&I.
1. SE FÉLICITE du rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil intitulé "Évaluation ex post d'Horizon 2020, le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation"⁶, publié le 29 janvier 2024; NOTE que plusieurs des recommandations de l'évaluation ex post sont traitées dans le cadre d'Horizon Europe, et dès lors, ATTEND AVEC INTÉRÊT le rapport que fera la Commission en temps utile sur l'évaluation intermédiaire d'Horizon Europe. RÉAFFIRME l'importance que revêt une base factuelle solide et rigoureuse pour éclairer la conception et la mise en œuvre des programmes-cadres.

³ Doc. 13701/21.
⁴ Doc. 13426/22.
⁵ Doc. 7258/23.
⁶ Doc. 5941/24 + ADD 2 à 4.

I. Principes fondamentaux

2. SOULIGNE que les objectifs généraux du programme-cadre, portés par la recherche de l'excellence pour produire des effets dans l'intérêt des citoyens de l'UE, consistent à renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'UE tout en promouvant toutes les activités de recherche jugées nécessaires pour contribuer à la conception et à la mise en œuvre des politiques pertinentes de l'Union; NOTE que le programme-cadre joue ainsi un rôle déterminant pour les priorités politiques et stratégiques de l'Union, y compris le développement de l'EER au sein duquel les chercheurs, les connaissances scientifiques et les technologies circulent librement, contribuant fortement à la compétitivité et à la résilience de l'Union.
3. SOULIGNE le rôle essentiel que joue le programme-cadre en tant qu'instrument central au niveau de l'UE pour soutenir la R&I et AFFIRME la valeur ajoutée du programme-cadre pour ce qui est de permettre des activités de R&I, en particulier la recherche collaborative, qui n'auraient pas été possibles par d'autres moyens ou sources de financement.
4. RECONNAÎT le message qui ressort de l'évaluation selon lequel, pour atteindre ces objectifs et stimuler la compétitivité de l'Union, son attractivité pour les talents en matière de R&I, ainsi que sa capacité à mobiliser des investissements publics et privés, il est nécessaire de disposer d'un budget et d'une stabilité adéquats au cours de la phase de mise en œuvre du programme-cadre, sans préjudice du futur CFP de l'Union. En outre, SOULIGNE que cela nécessite un système européen solide et interconnecté de R&I aux niveaux européen, national et régional, et RAPPELLE que les États membres de l'UE restent loin d'atteindre l'objectif au niveau de l'UE consistant à investir 3 % du PIB par an dans la R&D, l'investissement de l'UE s'élevant à 2,22 % du PIB en 2022.

II. Impact scientifique

5. SE FÉLICITE de l'impact scientifique considérable produit par Horizon 2020, qui a favorisé des percées scientifiques et des avancées pionnières dans le domaine de la science et de la technologie, contribuant ainsi largement à donner à l'Union son statut de puissance scientifique mondiale. RECONNAÎT en particulier les contributions scientifiques apportées par le Conseil européen de la recherche (CER) et les actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC) en tant qu'instruments phares, et SE FÉLICITE de leur effet structurant positif sur la qualité des sciences, la formation, l'évolution des carrières et les conditions de travail des chercheurs. INVITE la Commission à étudier plus avant les moyens d'étendre l'effet de levier de ces instruments à l'excellence scientifique et à l'amélioration des compétences et des carrières des chercheurs dans toutes les organisations participantes du programme-cadre.
6. PREND NOTE du fait que le programme Horizon 2020 a couvert l'ensemble de la chaîne de valeur de la R&I, et APPELLE la Commission à tendre vers une approche équilibrée des possibilités de financement entre la recherche fondamentale et les étapes finales de la valorisation économique ou sociétale des résultats de la recherche, y compris en offrant davantage de possibilités de recherche collaborative à des niveaux de maturité technologique (NMT) inférieurs. SOULIGNE qu'il importe d'investir dans une base de connaissances solide et vaste, garantissant un large éventail de résultats en matière de R&I sur le long terme, renforçant ainsi la capacité de l'Union à réagir rapidement et efficacement aux crises imprévues.

III. Impacts sociétaux

7. PREND NOTE du fait que le programme Horizon 2020 a largement contribué à relever de grands défis de société, en conformité avec les priorités de l'Union et en lien avec les objectifs de développement durable (ODD); SE FÉLICITE de l'évolution, à la suite de l'évaluation intermédiaire d'Horizon 2020, vers une approche plus stratégique, interdisciplinaire et directionnelle du programme, visant à promouvoir les activités de R&I susceptibles de transformer les systèmes sociaux, économiques et environnementaux et d'accroître la résilience de l'Union. NOTE qu'Horizon 2020 n'a pas pleinement atteint son objectif budgétaire en ce qui concerne des thèmes spécifiques au climat.

8. SOULIGNE que, pour exploiter pleinement le potentiel des investissements dans la R&I à tous les niveaux, cette approche nécessite une mobilisation coordonnée et une participation précoce des États membres ainsi que la consultation de toutes les parties prenantes dans la définition et la conception conjointe des priorités thématiques en matière de R&I. INSISTE sur l'intérêt d'une approche ascendante moins prescriptive dans le cadre des priorités thématiques, exploitant tout le potentiel de créativité des chercheurs pour aborder celles-ci. INVITE la Commission à continuer de combiner les contributions pertinentes de toutes les parties du programme afin de permettre la poursuite d'objectifs communs et d'accroître l'impact dans des domaines clés, comme cela a été entrepris dans le cadre de l'approche fondée sur les domaines prioritaires. RAPPELLE le rôle important que jouent les résultats de la R&I dans le processus d'élaboration des politiques et ENCOURAGE la Commission à optimiser le retour d'information des projets du programme-cadre vers les politiques.
9. EST CONSCIENT que l'intégration des sciences humaines et sociales a augmenté au cours de la durée du programme et que la qualité de l'intégration des sciences humaines et sociales dans les projets s'est améliorée, mais REGRETTE l'inégalité constatée dans l'adoption des sciences humaines et sociales entre les différentes parties du programme ainsi que dans leur intégration qualitative aux projets; SOULIGNE qu'il importe d'inclure une perspective sociétale en ce qui concerne les activités de recherche et le développement technologique, et de créer de meilleures possibilités de création de valeur industrielle et sociétale. INVITE la Commission à améliorer encore l'adéquation des considérations sociétales dès le stade de l'élaboration de tous les programmes de travail et en les évaluant plus rigoureusement dans les propositions de projets, le cas échéant.

IV. Impacts économiques

10. EST CONSCIENT de l'impact économique plus large du programme, non seulement en ce qu'il stimule l'emploi et la croissance économique grâce aux investissements dans la R&I et au transfert de connaissances vers la société et vers le marché, mais aussi en ce qu'il mobilise les investissements publics et privés et augmente la productivité des entreprises concernées; SOULIGNE la nécessité de continuer à promouvoir et à soutenir les investissements privés par l'intermédiaire du programme-cadre; NOTE l'estimation selon laquelle chaque euro investi dans Horizon 2020 génèrera cinq euros en retombées positives pour les citoyens de l'UE d'ici à 2040. SE FÉLICITE des efforts accrus déployés pour renforcer la performance de l'Union en matière de R&I.

11. SE FÉLICITE de l'introduction du projet pilote du Conseil européen de l'innovation (CEI) dans Horizon 2020, qui a lancé la création d'un guichet unique pour les mesures d'innovation; RÉAFFIRME la nécessité pour les États membres et la Commission de continuer à soutenir tous les types d'innovation, notamment le potentiel d'innovation et de technologie de rupture dans toute l'Europe, ainsi que les efforts visant à renforcer le marché européen du capital-investissement, qui facilite les investissements transfrontières et augmente le capital-risque disponible pour l'innovation, y compris le développement de nouvelles technologies. INVITE la Commission à approfondir encore les synergies entre les instruments et programmes d'innovation pertinents, par exemple pour renforcer les complémentarités entre l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) et le CEI à l'appui de l'innovation et pour évaluer les options possibles pour éviter les chevauchements entre les instruments.
12. SOULIGNE qu'en dépit du grand nombre de résultats exploitables des projets Horizon 2020, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'adoption effective par les utilisateurs finaux, y compris les décideurs politiques. EST CONSCIENT des efforts déployés par la Commission pour mettre en place des services et des outils de soutien à l'exploitation et à la diffusion à l'échelle de l'Union afin d'améliorer la visibilité et la facilité d'utilisation des résultats, mais INVITE INSTAMMENT la Commission à continuer d'améliorer et de développer ces outils et services, et à étudier d'autres moyens d'aider les bénéficiaires à renforcer leurs capacités et compétences en matière de valorisation des connaissances et de communication.
13. INSISTE sur la valeur ajoutée d'une association précoce des utilisateurs finaux ou de leurs points de vue à la conception et l'élaboration de la structure des projets de R&I pertinents. SE FÉLICITE de l'augmentation du nombre de nouveaux venus attirés par Horizon 2020, issus de divers secteurs, disciplines scientifiques et pays, et DEMANDE à la Commission de continuer à faciliter la participation de nouvelles entités de l'ensemble de l'Union susceptibles d'apporter une valeur ajoutée au renforcement de la création et de la valorisation des connaissances, en particulier les PME.

V. Synergies

14. EST CONSCIENT des progrès accomplis pour ce qui est de faciliter les synergies entre Horizon 2020 et d'autres programmes et fonds de l'Union; NOTE que, dans le cadre d'Horizon 2020, les synergies en amont et les financements alternatifs ont progressé en ce qui concerne la mise en œuvre, mais que des améliorations étaient nécessaires concernant les synergies en aval et les financements complémentaires provenant de sources européennes, nationales, régionales et privées. EST CONSCIENT que les partenariats peuvent encourager les synergies entre les financements nationaux et européens, et renforcer la création et la valorisation des connaissances; RECOMMANDE de mettre en place, au sein du programme-cadre, des trajectoires plus efficaces entre les programmes sectoriels pertinents de l'UE et les programmes nationaux et régionaux pour affiner ou développer les résultats de la recherche et de l'innovation générés par les actions du programme-cadre, afin de stimuler leur exploitation et leur adoption; ENCOURAGE la Commission et les États membres à étudier les moyens d'élargir la portée et l'utilisation du label d'excellence et de mieux faire connaître cette possibilité.
15. INVITE la Commission à élaborer, avec les États membres, une vision globale du paysage européen, national et régional du financement de la R&I qui conduise à une simplification et à une approche plus coordonnée des programmes dès la conception et à une meilleure connexion entre toutes les parties, renforçant ainsi la complémentarité et la cohérence, réduisant la fragmentation et maximisant l'utilisation des résultats de la R&I. ENCOURAGE la Commission et les États membres à renforcer la coopération entre les organismes participant à la gestion des programmes pertinents liés à la R&I aux niveaux européen, national et régional, y compris les programmes relevant de la politique de cohésion et le programme-cadre; INVITE la Commission à continuer d'investir dans la sensibilisation des organismes de financement et des candidats aux résultats exploitables du programme-cadre ainsi qu'aux possibilités de suivi dans l'ensemble des programmes et à différents stades du processus de R&I.

VI. Soutien à l'EER

16. SE FÉLICITE des objectifs et des réalisations du volet "La science avec et pour la société" d'Horizon 2020 et APPELLE la Commission et les États membres à mieux aligner le programme-cadre sur le cadre d'action de l'EER afin d'améliorer leur pertinence dans la mise en place d'un marché unique et sans frontières pour la R&I dans toute l'Europe.
17. SE FÉLICITE des améliorations apportées en faveur de l'équilibre hommes-femmes dans Horizon 2020, mais ESTIME que la participation des femmes au programme, y compris à la coordination des projets, devrait être renforcée; INVITE la Commission à poursuivre l'analyse des causes des déséquilibres et à étudier des mesures supplémentaires plus fortes pour soutenir les chercheuses, les évaluatrices, les cheffes d'entreprise et les innovatrices, et RECOMMANDE de continuer à mettre l'accent sur l'intégration de la dimension de genre dans le contenu de la recherche et de l'innovation, ainsi que sur le soutien à l'intégration du principe d'égalité de genre.
18. MET EN LUMIERE le développement, la mise à niveau et l'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de recherche et de technologie réalisées dans le cadre d'Horizon 2020, renforçant la collaboration en matière de recherche, permettant des avancées scientifiques de pointe et assurant que les innovations fassent l'objet de tests; RECOMMANDE aux États membres et à la Commission de faciliter l'accès aux infrastructures de recherche, y compris aux fins de la recherche collaborative, et de créer davantage de synergies entre les programmes de financement européens, nationaux et régionaux des infrastructures de recherche, afin de garantir la durabilité de leurs activités, conformément aux travaux et aux recommandations de l'ESFRI.

19. SE FÉLICITE des progrès accomplis en ce qui concerne l'intégration des principes et exigences du libre accès dans Horizon 2020, le développement de la plateforme de publication en libre accès Open Research Europe (ORE) et la mise en place du nuage européen pour la science ouverte, contribuant à améliorer la circulation des connaissances; RECOMMANDE de continuer à encourager la gestion des données faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables (données FAIR) dans toutes les disciplines et parties du programme.
20. RAPPELLE que l'ouverture d'Horizon 2020 à la coopération internationale en matière de R&I est essentielle pour renforcer l'excellence et l'attractivité de l'UE, pour relever les défis mondiaux et pour soutenir les objectifs de la politique extérieure et de développement de l'Union. INVITE la Commission à renforcer la collaboration internationale conformément aux principes et aux valeurs de la coopération internationale en matière de R&I ainsi qu'à l'autonomie stratégique de l'UE, tout en préservant une économie ouverte et en tenant compte de l'évolution du contexte géopolitique, en conciliant l'ouverture et la liberté de la recherche scientifique avec la nécessité de renforcer la sécurité de la recherche.

VII. Élargissement de la participation

21. PREND NOTE de l'augmentation modérée du taux de participation et de la part de la contribution de l'UE obtenue par les pays de l'élargissement dans le cadre d'Horizon 2020, ainsi que des disparités persistantes entre les pays de l'élargissement et les autres pays; RAPPELLE que de réels changements durables nécessitent des investissements continus et des réformes ciblées en matière de recherche et d'innovation au niveau national. INVITE INSTAMMENT la Commission à évaluer et à présenter l'impact et l'efficacité des mesures d'élargissement mises en œuvre, en tenant compte des différentes causes profondes de la fracture en matière de R&I. EST CONSCIENT qu'il y avait moins de nouveaux venus parmi les bénéficiaires des mesures visant à "propager l'excellence" et à "élargir la participation" que dans les autres parties du programme; SOULIGNE dans le même temps les disparités considérables entre les pays de l'élargissement, tant en ce qui concerne la participation que les taux de réussite, et INVITE la Commission, à cet égard, à évaluer et à présenter l'impact des différentes options possibles en vue d'une approche plus efficace, y compris des actions sur mesure, qui tiennent compte des causes profondes recensées et contribuent à combler la fracture en matière de R&I.

22. SOULIGNE que le partenariat avec des institutions hautement performantes, rendu possible par des mesures d'élargissement, a contribué de manière décisive à la qualité de la recherche dans les pays de l'élargissement, et INVITE la Commission à renforcer les mesures de nature à soutenir l'ouverture de réseaux de chercheurs et à offrir des possibilités de mise en réseau, en particulier pour les chercheurs en début de carrière. APPELLE la Commission à examiner une utilisation plus large des approches synergiques et collaboratives pour le renforcement des capacités, ainsi qu'à étendre les mesures de soutien à cet égard.

VIII. Mise en œuvre

23. CONSTATE avec regret que plusieurs parties du programme ont fait l'objet d'une sursouscription importante, occasionnant une importante perte en matière d'efforts et de ressources pour les candidats; INVITE la Commission à continuer d'étudier de nouvelles approches pour remédier à la sursouscription ainsi qu'aux faibles taux de réussite, à poursuivre les efforts de simplification et à réduire les coûts administratifs pour les candidats et les bénéficiaires; NOTE que près des trois quarts des propositions jugées de qualité élevée par des experts indépendants n'ont pas pu être financées. SE FÉLICITE du pilotage de mesures visant à améliorer l'efficacité du programme ou à réduire sa complexité et INVITE la Commission à étudier d'autres options pour réduire les taux d'erreur dans les dépenses opérationnelles et les dépenses de personnel dans le cadre des actions soutenues; SOULIGNE qu'une évaluation transparente et en temps utile des projets pilotes, tenant compte des retours d'information des bénéficiaires et des parties prenantes, est nécessaire avant que les changements ne soient déployés de manière plus générale; SOULIGNE dans le même temps qu'il importe que les règles de participation restent aussi stables que possible et qu'il est nécessaire de disposer de documents d'orientation à l'intention des candidats et des bénéficiaires.

24. NOTE qu'en général, le nombre excessif d'instruments du programme, y compris le paysage complexe des partenariats, entrave la navigabilité et l'accessibilité pour les candidats, malgré les améliorations considérables apportées, telles que le portail "Financements et appels d'offres". INVITE la Commission à étudier la valeur ajoutée de chaque instrument distinct et à supprimer ou à réorienter ceux qui présentent des résultats insuffisants ou qui font double emploi. EST CONSCIENT du rôle essentiel des points de contact nationaux pour ce qui est de guider et soutenir les candidats et INVITE les États membres et la Commission à renforcer encore leurs rôles et leurs pratiques, et à soutenir également la gestion et les capacités en matière de recherche des organisations.

IX. Suivi

25. SE FÉLICITE de l'attention accrue accordée à l'évaluation des résultats et des incidences d'Horizon 2020, mais NOTE avec regret que les modalités de suivi prévues dans Horizon 2020 ont eu une portée trop étroite, principalement en ce qui concerne l'impact économique et sociétal, les questions transversales (notamment les sciences humaines et sociales et les questions de genre), les priorités politiques (telles que l'action pour le climat), ainsi que l'évaluation des effets de levier sur les changements organisationnels en matière de R&I pour les bénéficiaires. Par conséquent, ENCOURAGE la Commission à continuer d'évaluer les incidences à long terme du programme lors des évaluations futures, à améliorer la collecte de données et la qualité des données couvrant l'ensemble du programme, et à poursuivre le développement de méthodes innovantes, d'indicateurs pertinents et d'objectifs réalistes afin d'optimiser le suivi.